

§)	
Équipement	
Feux de route	COBO DGM 7886 ou M (E)
Feux de croisement	COBO DGM 7886 ou M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av ar 2+2 = I (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complémentaires	1/ lampe de travail
Éclairage glace	obligatoire pour les chariots à moteur
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	FIAMM IGM 2499 KA CH 5 0602 01
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation	
Genre du véhicule	Tracteur / chariot à moteur
Marque et type	CARRARO 58 - 4
Homologation N°	CH 4152 23
Carrosserie	
Places	total 1 avant
Poids à vide	2440
Charge utile	—
Poids total	—
Carburant	D
CV-impôt	17,42
Cylindrée	3420

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 25,3 km/h, M3S, IA 23,15 = 86 dB/A.
à proximité = mesuré à 50 cm du pot d'échappement, sur la droite.
- **) Echappement : la sortie de l'échappement est conduite droit vers le haut.
- ***) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage du différentiel arrière.
- +) Variante de pneus : AV = 9.5 - 20 4 PR charge par essieu 1360 (1,3) V-max. 30 km/h
AR = 12.4 - 32 6 PR 2620 (1,6) 30 km/h
13.6 - 28 6 PR 3230 (1,6) 30 km/h
- §) Équipement : sur demande avec cadre de sécurité avec pare-brise (contrôler l'équipement à l'immatriculation).

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Seuls peuvent être immatriculés sur la base de la présente fiche d'homologation, les véhicules dont la plaquette du constructeur porte le nom de l'importateur.

Lieu et date de l'homologation Bellach, 31.07.79

Service fédéral d'homologation